

Procès verbal - Conseil d'école n° 2

Date : 18/03/2024	Durée : 1h15
PRÉSENTS	
Maire	Mme PONCET
Autres élus municipaux	Mme VIRIEUX et M. GIRARD (adjoints) Mme JOREAU (conseillère)
Représentante des parents d'élève	Mme CHAVEZ
Enseignante	Mme GENDRAULT
Directrice	Mme GUERIN
EXCUSÉS	
Inspecteur de l'Éducation Nationale	M. BRETON
Représentante des parents d'élève	Mme BOURGEOIS
RASED	Mme DUBAS, enseignante spécialisée dans les apprentissages.

La séance commence à 18h30.

L'ordre du jour est rappelé. Il n'y a pas eu de questions diverses. Mme PONCET a souhaité ajouter un point à l'ordre du jour sur la rénovation énergétique du bâtiment.

1. Les dispositifs d'accompagnement à la réussite des élèves

LE RASED

Le RASED est le Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) spécialisée dans les apprentissages. Il est composé : (lié à une circonscription)

- d'enseignants spécialisés à dominante pédagogique, pour des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ;
- d'enseignants spécialisés à dominante relationnelle, pour les élèves ayant du mal à être élève ;
- de psychologues scolaires.

Le RASED peut intervenir en prévention ou en co-intervention avec les enseignants.

Les parents peuvent consulter le psychologue scolaire s'ils le souhaitent. Des plaquettes sont disponibles à l'école.

Le RASED est financé par les municipalités. L'année dernière, Mme DUBAS, enseignante spécialisée du RASED avait informé le conseil d'école que le RASED de la circonscription est financé uniquement par la mairie de Saumur alors qu'il intervient sur différentes communes. Un

courrier avait été adressé par M. BRETON aux mairies afin de les informer de la situation. La mairie n'a pas connaissance d'une telle demande et pense que ce financement est géré par l'agglomération.

L'équipe éducative

C'est une instance permettant une concertation sur l'aide à apporter aux enfants en difficulté. Toutes les personnes en lien avec l'enfant sur le plan éducatif, de la santé et de l'enseignement sont présents sur invitation des parents.

Les AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

Les AESH sont attribuées sur notification de la MDA (Maison de l'Autonomie, au niveau du département), qui gère également les orientations spécifiques (SEGPA, ULIS, etc.). Les AESH sont recrutées par le Ministère de l'éducation nationale au niveau départemental et gérées au niveau d'un PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés). Au niveau du PIAL du Collège Honoré de Balzac dont l'école dépend, il manque plus d'un temps plein d'AESH (24h).

Une notification actuellement à l'école (au cycle 3), mais comme il y a un manque de personnel, il n'y aura personne attribuée à l'école cette année.

Le plan de lutte contre le harcèlement

Élaboré au dernier conseil des maîtres, il est présenté aux membres du conseil d'école (cf. document joint).

Mme Gendrault contactera les intervenants de l'année dernière (les gendarmes) sur les dangers des réseaux sociaux pour obtenir aussi le permis internet, pour continuer l'action de l'année dernière.

Les APC : Aides pédagogiques complémentaires

Les APC sont des séances courtes de 30 min ayant lieu en dehors du temps obligatoire de scolarité. Ces séances d'aides sont proposées aux élèves qui ont besoin de travailler une compétence ciblée (la lecture, la résolution de problème... Les APC sont proposées 2 fois par semaine sur une courte période (5 à 6 semaines).

Il y a actuellement des séances d'APC actuellement pour 5 élèves de CM1-CM2 par Mme Gendrault deux fois par semaine pendant toute la période 4 (entre les vacances de février et d'avril).

2. Les exercices sécurité (incendie, PPMS)

Il n'y a pas eu de nouvel exercice incendie ou PPMS depuis le dernier conseil d'école.

Suite à l'exercice PPMS de novembre 2023, l'école est toujours dans l'attente d'une corne de brume manuelle plus bruyante permettant d'être entendue dans toute l'école, même les portes fermées. La demande a été renouvelée à la mairie et une demande a été envoyée aux autres écoles de la circonscription pour connaître leur équipement.

D'ici la fin de l'année, un exercice PPMS risque majeur et 2 exercices incendies doivent être réalisés.

3. Les crédits de fonctionnement / coopérative scolaire

Pour financer les achats de fournitures scolaires et les actions pédagogiques, l'équipe pédagogique peut compter sur 3 financements différents :

Le budget mairie : 3 000 € sont alloués par la mairie pour l'année civile, à utiliser comme les enseignants le souhaitent. Cette somme est prioritairement dépensée pour les fournitures (cahiers, manuels, matériel d'art visuel). (cf. compte rendu du 1^{er} conseil d'école pour voir la répartition des dépenses). Une partie des 3 000 € alloués par la mairie finance également les projets pédagogiques de l'année s'il reste de l'argent une fois les fournitures achetées. Pour l'année scolaire 2023-2024, le transport de la sortie de fin d'année a été financé sur ce budget.

Pour l'année 2024, le budget accordé par la mairie à l'école est de 3000 €.

L'APE : Comme l'année dernière, 2 000 € ont été versés par l'APE sur le compte de l'Association de l'école pour le financement de projets pédagogiques.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les 2 000 € de l'APE ont financé :

- les interventions de l'artiste recycleur Alban DESCLOUX
- les cadeaux de Noël
- la sortie de fin d'année à VALORISE (hors transport)

Pour l'année scolaire 2023-2024, le financement de la sortie Môme en folie (spectacle l'oiseau bleu à la Breille les Pins le 15 mars 2024) a été pris sur le budget APE.

L'Association Ecole de la Breille les Pins : le bénéfice de la vente des photographies scolaires (environ 200 €) permet de couvrir les dépenses courantes (l'assurance et l'achat de petit matériel pour les ateliers cuisine et les sciences).

Pour l'année scolaire 2023-2024, l'association de l'école a financé en plus :

- la cotisation à l'USEP (organisation de rencontre sportives)
- les abonnements à 3 revues

4. Les projets de la fin de l'année

Projets à venir en lien avec les parcours éducatifs et le projet d'école :

Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle	Parcours Éducatif de Santé	Parcours Citoyen
<p><u>Pour tous les élèves :</u></p> <p>- participation à la semaine des langues</p>	<p><u>Pour tous les élèves :</u></p> <p>- cycle équitation de 3 séances (sur mai-juin) pour tous les élèves par le centre équestre de la Noiraie (Neuillé). Pour rappel, le thème de l'année est les JO Paris 2024 pour les 2 classes.</p> <p>- participation à la journée Olympiades organisée par l'Association USEP cantonale : 14 mai 2024 pour les cycle 1 et CP à Varennes (3 écoles seront présentes : La Breille, Villebernier et Varennes) 13 juin 2024 pour les CE1-CM</p>	<p><u>Pour tous les élèves :</u></p> <p>- rédaction d'un livre de recettes « goûter zéro déchet » pour continuer la démarche « École Zéro Déchets » sensibilisation à la réduction des déchets.</p> <p><u>Pour les élèves de GS-CP-CE1-CM1-CM2 :</u></p> <p>- 3 interventions Kyrielle sur le compostage (mars – avril)</p> <p><u>Pour les élèves de CE1 CM1 CM2 :</u></p> <p>- Participation à la semaine de la presse.</p> <p>- Projet d'écriture d'un journal.</p>

5. Rénovation énergétique de l'école

La chaudière fuel est en fin de vie à l'école, il y a d'importantes dépenses de chauffage. Suite à l'audit énergétique de l'école en 2023 : la proposition de passer en géothermie a été acceptée (plutôt que le chauffage bois).

Les frais financiers seront lissés sur 20 ans pour la commune (environ 200 000€).

Conséquences : rénovation des locaux scolaires : isolation thermique, rabaissement du plafond...

La mairie a procédé à la recherche d'une Aide à la Maîtrise d'Ouvrage : Crescendo, (cabinet conseil) a été choisi pour ces travaux.

L'intérêt pour la mairie de s'engager dans ces travaux maintenant est la disponibilité des subventions.

La mairie travaille avec SIEMEL (Syndicat Intercommunal de l'Energie du Maine et Loire)

Les demandes de subventions sont pilotées par le SIEMEL.

L'AMO prévoit éventuellement un réagencement des locaux, cela sera discuté avec l'équipe enseignante.

Calendrier prévisionnel : en fin d'année, les études seront normalement terminées, puis il y aura des appels d'offre. Les travaux seront faits pendant les vacances scolaires, soit en 2025 ou 2026. La mairie propose à l'équipe enseignante de suivre certaines rencontres avec le COPIL pour les propositions de travaux dans les locaux. Mme Guerin se renseignera auprès de la DDEN si quelqu'un de ce bureau peut assister à ces réunions COPIL.

6. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire aura lieu : lundi 24 juin 2023 à 18h30 à la mairie.

La séance se clôt à 19h45.

*Présidente de séance,
Mme GUERIN*

*Secrétaire de séance,
Mme GENDRAULT*

*Représentante des parents d'élève,
Mme CHAVEZ*

Signature



Signature:



Signature:

